

Séance ordinaire du 11 juillet 2023  
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°11072023D03\_3

**Objet : Ressources humaines – Création de trois emplois permanents à temps non complet d'agents d'animation périscolaire intercommunaux**

Date de la convocation et de l'affichage : le 5 juillet 2023  
Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 22  
Nombre de pouvoirs : 5  
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de votants : 27  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 11 juillet à 19h00, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
VILLAND Franck	X			
BAZIN Jean-Jacques	X			
LEVANNIER Caroline	X			
VELTRI Jacques	X			
BANNAY-CODET Martine	X			
GUILLEMAT Serge		X		BAZIN Jean-Jacques
FOURNIER Evelyne	X			
CHAPUIS Patrick	X			
DIARRA Aly		X		VILLAND Franck
GALLET Daniel	X			
LOYET Gilbert	X			
BERARD Annie	X			
GUILLOT Jean-Marie	X			
GIRAUD Chantal	X			
CARREL Christine	X			
BILLARD Roger	X			BILLARD Roger
DUCRET Régine		X		
VIBOUD André		X		VELTRI Jacques
CORDEL Lionel	X			
CHAMPONNOIS Fabien			X	
DEBERNARDI Séverine	X			
HENICKE Sarah		X		BANNAY-CODET Martine
AVILA Mylène	X			
PLAGNOL Jean-Luc	X			
LABORET Daniel	X			

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20230711-11072023D03\_3-DE  
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
BORDON Francine	X			
GARLATTI Ghislain	X			
DA SILVA Elodie	X			
GOAËR Yves			X	

A été nommé secrétaire de séance : Lionel CORDEL

-----  
**VU** le code de la fonction publique et notamment les dispositions de l'article L.313-1,  
**VU** le tableau des emplois permanents.

**Pièce jointe** : Tableau des emplois permanents (PJ n°8)

**Rapporteur** : Evelyne FOURNIER, Adjointe en charge des Ressources Humaines

**Exposé des motifs** : un travail de partenariat a été engagé entre la commune et la communauté de communes Cœur de Savoie pour proposer à certains agents d'animation intervenant, en complément de leur travail au sein de la commune, sur les temps d'accueil gérés au niveau intercommunal (petites et grandes vacances et accueil périscolaire du mercredi), l'ouverture d'emplois permanents avec le statut de fonctionnaire. Cette démarche permet d'assurer la montée en compétences et la professionnalisation des agents concernés en leur garantissant de meilleures conditions de rémunération.

Il a été convenu entre les deux collectivités, que cette possibilité soit ouverte aux agents d'animation qui disposant du niveau de qualification requis peuvent se prévaloir de deux années d'ancienneté au sein des structures d'accueil de loisirs.

Trois agents contractuels répondent à ces critères et sont donc éligibles à une nomination en qualité de fonctionnaire intercommunal (on parle d'agents intercommunaux pour les agents recrutés sur un même emploi à temps non complet et sur le même grade dans plusieurs collectivités ou établissements).

Pour rappel, un fonctionnaire peut occuper un ou plusieurs emplois permanents à temps non complet sous réserve que la durée totale de service qui en résulte n'excède pas plus de 15% de celle afférente à un emploi à temps complet.

Les emplois permanents dont la création est envisagée ont les caractéristiques suivantes :

Grade de recrutement	Temps de travail communal	Temps de travail intercommunal (Pour information)
Adjoint d'animation	12.5/35ème	20/35ème
Adjoint d'animation	12.5/35ème	20/35ème
Adjoint d'animation	12.5/35ème	22/35ème

/

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20230711-1107203D03\_3-DE  
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la création de trois emplois permanents d'agents intercommunaux, à temps non complet relevant de la catégorie hiérarchique C et en charge de l'animation et de l'encadrement des services périscolaires,
- **PRECISE** que le temps de travail des emplois permanents créés est le suivant :

Grade de recrutement	Temps de travail communal	Temps de travail intercommunal (Pour information)
Adjoint d'animation	12.5/35ème	20/35ème
Adjoint d'animation	12.5/35ème	20/35ème
Adjoint d'animation	12.5/35ème	22/35ème

- **APPROUVE** les modifications apportées au tableau des emplois permanents.
- **PRECISE** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif de la commune et que le recrutement des agents contractuels sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

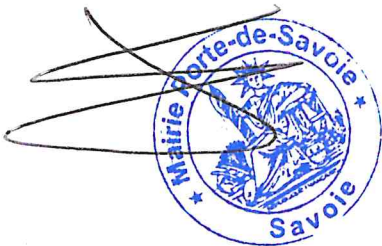
Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 11 juillet 2023

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 13 juillet 2023

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 12 juillet 2023.

Le Maire,  
Franck VILLAND

Le secrétaire de séance,  
Lionel CORDEL



Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20230711-11072023D03\_3-DE  
Date de réception préfecture : 12/07/2023



Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20230711-11072023D03\_3-DE  
Date de réception préfecture : 12/07/2023